



28 d, rue de la Rotonde - 25000 BESANÇON

Contacts : 03 81 50 60 07 - 06 68 50 91 62

chaprais@gmail.com - vivreauxchaprais.canalblog.com - www.chaprais.fr

Monsieur le Maire
VILLE DE BESANÇON
2 Rue Mégevand
25034 BESANÇON Cedex

**Objet : Votre demande de prolongation
des dispositions de la loi DUFLOT applicable
à Besançon.**

Besançon le 10 Juin 2013

Monsieur le Maire

Nous avons appris récemment que vous avez demandé à Mme DUFLOT Ministre, le prolongement de l'application du dispositif de sa Loi en ce qui concerne les mesures incitatives à l'investissement immobilier privé. Besançon n'étant pas classée en zone A, c'est à dire déficitaire en logements, la ville avait bénéficié exceptionnellement de ces mesures jusqu'au 30 juin 2013.

Si ces mesures encouragent la promotion immobilière privée, elles ont comme celles de la loi Scellier (pour laquelle vous vous étiez déjà mobilisé) des effets pervers, même si la loi DUFLOT a monté le degré d'exigence.

Comme nous l'indiquait déjà un promoteur, la loi Scellier a eu pour effet la hausse du coût de l'immobilier pour des prestations de médiocre qualité. De plus elle a entraîné la hausse des loyers de manière prohibitive qui accentue le turn-over dans la location de ces logements, favorisant le départ des jeunes couples avec enfants vers la campagne alors que nous souhaitons tous la fin de l'étalement urbain.

Nous souhaitons également vous rappeler les difficultés qu'ont rencontrées de tels programmes, à Bregille, dans le cadre de la loi Scellier.

Et que dès juillet 2009, le très officiel observatoire du Crédit foncier de France, avait indiqué les dangers, pour les investisseurs privés, d'acheter Scellier à Besançon pour certains programmes qui voient aujourd'hui les pancartes « À Louer » se multiplier.

Vous avez accordé deux permis de construire pour deux programmes immobiliers aux Chaprais. Examinons de plus près ces programmes.

La multiplication des logements de type T 2 et T 3 en sont l'essentiel .

.../...

